



Pour de plus amples renseignements, veuillez vous mettre en rapport avec:

**Le bureau de New York des commissions régionales
NEW YORK, NY 10017,
États-Unis d'Amérique**

On pourra également se reporter aux pages Web de chacune des commissions régionales:

Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba (Éthiopie)

<http://www.uneca.org/>

Commission économique pour l'Europe (CEE)
Genève (Suisse)

<http://www.unece.org/>

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Santiago (Chili)

<http://www.eclac.cl/>

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
Bangkok (Thaïlande)

<http://www.unescap.org/>

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
Beyrouth (Liban)

<http://www.escwa.org.lb/>



Les commissions régionales de l'ONU et les objectifs du Millénaire pour le développement

Une approche régionale d'un problème mondial



Pourquoi l'approche régionale importe pour réaliser les objectifs du Millénaire

Une approche régionale

- Facilite la conception de politiques régionales et de divers types d'infrastructures régionales, dont l'importance est déterminante pour la réalisation des objectifs du Millénaire, par exemple le développement de l'infrastructure des transports entre pays voisins, la coopération énergétique régionale, la facilitation du commerce et le franchissement des frontières;
- Appuie les politiques nationales visant à réaliser les objectifs du Millénaire par le biais d'un échange de données d'expérience en matière de politiques nationales;
- Facilite une prise de décisions informée au niveau national sur les politiques relatives aux objectifs du Millénaire au moyen d'outils analytiques et statistiques produits au niveau régional.

Politiques et infrastructures régionales au service des objectifs du Millénaire

Politiques et infrastructures régionales de transport. Les commissions régionales aident les pays à élargir les réseaux de transport qui contribueront à créer des activités génératrices de revenu dans les régions pauvres (objectif 1) et à éliminer l'un des principaux obstacles au développement dans les pays sans littoral (objectif 8).

Politiques régionales d'intégration du commerce, facilitation du commerce et franchissement des frontières. Les commissions régionales contribuent à établir des infrastructures commerciales régionales qui stimulent la croissance du commerce et des affaires au plan régional, de même que le développement des petites et moyennes entreprises (PME) (objectif 1), outre qu'elles favorisent un cadre de facilitation du commerce ouvert et prévisible (objectif 8).

Coopération régionale en vue de promouvoir le développement durable. Les commissions régionales renforcent la coopération régionale et sous-régionale dans le but de répondre aux défis transfrontières liés à la protection des ressources environnementales (objectif 7). À cette fin, elles organisent des dialogues intensifs régionaux qui débouchent sur des modalités concrètes de coopération et la

réalisation pratique d'activités de renforcement des capacités en relation avec des questions environnementales transfrontières, telles que l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources naturelles dans un contexte sous-régional et régional.

Les commissions régionales appuient les politiques nationales visant à réaliser les objectifs du Millénaire

Appui aux politiques nationales consacrées aux questions économiques et sociales liées aux OMD. Les commissions régionales organisent une concertation sur les mesures à prendre en ce qui concerne des questions comme la promotion d'une croissance favorable aux pauvres, l'équité et l'intégration sociale (objectifs 1 et 2), l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3), la lutte contre le VIH/sida (objectif 5) et l'environnement (objectif 7).

Les commissions régionales favorisent aussi l'information des gouvernements nationaux au sujet des objectifs "de financement du développement" contenus dans l'objectif du Millénaire 8 et repris dans le Consensus de Monterrey et des mesures de suivi appropriées. Elles organisent des dialogues, séminaires et ateliers sur les orientations à prendre pour aider les pays membres à lier le financement du développement à la réalisation des objectifs du Millénaire.

Région de la CEPALC 96 millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, sur une population pauvre de 222 millions de personnes. Le taux urbain de chômage déclaré est passé de 6,9 % en 1990 à 10 % en 2004. **Région de la CESAP** Abrite les deux tiers des pauvres du monde. 700 millions de personnes vivent avec moins de 1 dollar É.-U. par jour. **Région de la CEE** Seule région où le nombre de pauvres a augmenté de 300 % au cours des années 90 (passant de 31 millions à 90 millions). 120 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable ni à un réseau d'assainissement convenable. **Région de la CEA** Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue est passé de 227 millions en 1990 à plus de 300 millions en 2001. L'incidence du VIH/sida a été estimée dans les pays de prévalence élevée à une perte de croissance annuelle de 0,7 % du PIB par habitant. **Région de la CESAO** 50 % de la population vivent avec moins de 2 dollars É.-U. par jour. Cette région compte 36 millions d'adultes analphabètes, dont 60 % sont des femmes, et 10 millions d'enfants âgés de 6 à 15 ans non scolarisés.

Les commissions régionales s'emploient à promouvoir et à surveiller la réalisation des objectifs du Millénaire ...

Les commissions régionales, parfois en collaboration avec le PNUD et les antennes régionales d'autres organismes des Nations Unies, se sont employées à promouvoir les objectifs du Millénaire au niveau régional (notamment en organisant des forums et des campagnes de plaidoyer mettant l'accent sur la nécessité d'intensifier la priorité accordée dans le programme de développement régional à la lutte contre le VIH/sida en tant que problème de développement).

Les commissions régionales travaillent avec les services nationaux et internationaux de statistique au renforcement de la capacité statistique afin de produire des données solides et fiables concernant les objectifs du Millénaire, qui sont indispensables pour en surveiller efficacement la réalisation et prendre des décisions en connaissance de cause au niveau national. Elles appuient aussi le travail analytique nécessaire à l'établissement des rapports nationaux et régionaux sur ces objectifs.

Conjointement avec le PNUD ou en complément du travail de ce dernier, elles ont produit un rapport régional sur les objectifs du Millénaire, qui fournit une analyse régionale des progrès de la région concernée vers la réalisation des objectifs du Millénaire ainsi qu'une base pour l'adoption de mesures de suivi par les gouvernements et la société civile, et pour l'exploitation mutuelle des données d'expérience mises en commun.

Elles lancent aussi des initiatives de suivi, par exemple, à l'échelon sous-régional, une série de campagnes de plaidoyer, de consultations et d'activités de renforcement des capacités pour la réalisation des objectifs du Millénaire, lesquelles amènent les diverses parties prenantes à se réunir en se servant à cette fin des moyens et de l'aide que les commissions régionales mettent à leur disposition.